

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN 500

Version:50n

Date de révision:08/12/2011

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

Identificateur de produit: ALSAN 500

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Solution d'étanchéité

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: SOPREMA S.A.
14, rue de Saint Nazaire - BP 121
F-67025 Strasbourg CEDEX 1
France
Tél: +33 (3) 88 79 84 00
Télécopie: +33 (3) 88 79 84 01

Numéro d'appel d'urgence: FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59
EMERGENCY NUMBER : + 44 (0) 870 190 6777

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange: /

N° CE: Non applicable.

Contient: • diisocyanate de 2-méthyl-m-phénylène 2,4-diisocyanate de toluylène 2,4-TDI [1]; diisocyanate de 4-méthyl-m-phénylène 2,6-diisocyanate de toluylène 2,6-TDI [2]; diisocyanate de m-tolyldène diisocyanate de toluylène TDI [3];

Éléments d'étiquetage (R - S):



- Symbole(s): Xn - Nocif

- R-phrase(s): 10 Inflammable.
20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
42 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

- Phrase(s) S: 23 Ne pas respirer les gaz / fumées / vapeurs / aérosols.
36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Information(s) complémentaire(s): Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique. Contient du (de la) chlorure de benzoyle, diisocyanate de 2-méthyl-m-phénylène 2,4-diisocyanate de toluylène 2,4-TDI [1]; diisocyanate de 4-méthyl-m-phénylène 2,6-diisocyanate de toluylène 2,6-TDI [2]; diisocyanate de m-tolyldène diisocyanate de toluylène TDI [3];. Peut déclencher une réaction allergique.

Autres dangers: Le produit peut accumuler des charges électrostatiques qui peuvent provoquer des incendies par décharges électriques.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composant(s) contribuant aux dangers:

- acide phosphorique - N° Id: 015-011-00-6 - N° CE: 231-633-2 - N° CAS: 7664-38-2
Conc. (% pds):0 < C <= 1
- R-S : Classification: • C; R 34 •
- SGH : SGH05 - Corr. cut. 1B - Corrosion - Danger - H314 - Lés. oc. 1 - H318
- OXYDE DE CALCIUM - N° CAS: 1305-78-8
Conc. (% pds):1 < C <= 5
- R-S : Symbole(s): Xi - R-phrase(s): 41
- SGH : SGH05 - Lés. oc. 1 - Corrosion - Danger - H318

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN 500

Version:50n

Date de révision:08/12/2011

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

• acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle - N° Id: 607-195-00-7 - N° CE: 203-603-9 - N° CAS: 108-65-6

Conc. (% pds):5 < C <= 10

- R-S : Classification: • R10 •

- SGH : SGH02 - Liq. infl. 3 - Flamme - Attention - H226

• butanone; méthyléthylcétone - N° Id: 606-002-00-3 - N° CE: 201-159-0 - N° CAS: 78-93-3

Conc. (% pds):5 < C <= 10

- R-S : Classification: • F; R11 Xi; R36 R66 R67 •

- SGH : SGH02 - Liq. infl. 2 - Flamme - Danger - H225 SGH07 - STOT un. 3. - Point d'exclamation - Attention - H336 - Irr. oc. 2A - H319 - Irr. oc. 2B

• chlorure de benzoyle - N° Id: 607-012-00-0 - N° CE: 202-710-8 - N° CAS: 98-88-4

Conc. (% pds):0 < C <= 1

- R-S : Classification: • Xn; R20/21/22 • C; R34 • R43 •

- SGH : SGH07 - Tox. aiguë 4 - Point d'exclamation - Attention - H302 - H312 - H332 - Sens. cut. 1 - H317 - SGH05 - Corr. cut. 1B - Corrosion - Danger - H314 - Lés. oc. 1 - H318

• diisocyanate de 2-méthyl-m-phénylène 2,4-diisocyanate de toluylène 2,4-TDI [1]; diisocyanate de 4-méthyl-m-phénylène 2,6-diisocyanate de toluylène 2,6-TDI [2]; diisocyanate de m-tolyldène diisocyanate de toluylène TDI [3]; - N° Id: 615-006-00-4 - N° CE: 247-722-4 - N° CAS: 26471-62-5

Conc. (% pds):0 < C <= 1

- R-S : Classification: • Carc. Cat. 3; R 40 • T+; R 26 • Xi; R 36/37/38 • R 42/43 • R 52-53 •

- SGH : SGH06 - Tox. aiguë 1 - Tête de mort sur deux tibias - Danger - H330 - SGH08 - Sens. resp. 1 - Danger pour la santé - H334 - SGH07 - Sens. cut. 1 - Point d'exclamation - Attention - H317 - STOT un. 3. - H336 - H335 - H335-336 - Irr. cut. 2 - H315 - Irr. oc. 2A - H319 - Irr. oc. 2B - Canc. 2 - H351 - Tox. aq. aiguë 3 - Tox. aq. chron. 3 - H412

• o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4] - N° Id: 601-022-00-9 - N° CE: 215-535-7 - N° CAS: 1330-20-7

Conc. (% pds):1 < C <= 5

- R-S : Classification: • R 10 • Xn; R 20/21 • Xi; R 38 •

- SGH : SGH02 - Liq. infl. 3 - Flamme - Attention - H226 SGH07 - Tox. aiguë 4 - Point d'exclamation - Attention - H312 - H332 - Irr. cut. 2 - H315

• Préparation - Solvant naphta (benzène < 0,1%)

Conc. (% pds):1 < C <= 5

- R-S : Symbole(s): Xn N - R-phrase(s): 10-20/21-37/38-51/53-65-66-67

- SGH : SGH02 - Liq. infl. 3 - Flamme - Attention - H226 SGH07 - Tox. aiguë 4 - Point d'exclamation - Attention - H312 - H332 - STOT un. 3. - H336 - H335 - H335-336 - SGH08 - Tox. asp. 1 - Danger pour la santé - H304 - Irr. cut. 2 - H315 - Tox. aq. aiguë 2 - SGH09 - Tox. aq. chron. 1 - Environnement - Attention - H410

4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours:

- Conseils généraux:

En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.

- Inhalation:

Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si nécessaire appeler un médecin.

- Contact avec la peau:

Enlever les vêtements souillés. Laver la peau avec beaucoup d'eau et savon. NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

- Contact avec les yeux:

Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin.

- Ingestion:

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés: /

- Inhalation:

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au delà des limites

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN 500

Version:50n

Date de révision:08/12/2011

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

| | |
|---|---|
| | d'exposition indiquées peut conduire à des effets adverses pour la santé, tels que: irritation des muqueuses et du système respiratoire, effets nuisibles sur les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience. |
| - Contact avec la peau: | Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau. Ils provoquent ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme. |
| - Contact avec les yeux: | Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations. |
| - Ingestion: | Peut provoquer des nausées, des vomissements, une irritation de la gorge, des maux d'estomac, et finalement une perforation intestinale. |
| Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : | En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. |

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

| | |
|--|--|
| Moyens d'extinction: | En cas d'incendie, utiliser: poudre, mousse résistant aux alcools |
| Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: | Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait répandre le feu. |
| Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: | Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis. |
| Conseils aux pompiers: | Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection |

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

| | |
|--|--|
| Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: | Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. |
| Précautions pour la protection de l'environnement: | Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. |
| Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: | Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées. Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). |
| Référence à d'autres sections: | / |

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

| | |
|---|--|
| Manipulation: | |
| - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: | Ne pas fumer. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation Prévoir une aspiration ou/et ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante. Porter un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). |
| - Mesure(s) d'ordre technique: | Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques (par mise à la terre, par exemple). Prévoir une ventilation/aspiration adéquate aux endroits de formation des vapeurs. Ventilation, aspiration locale ou protection respiratoire. |
| Stockage: | |
| - Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités: | Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette. |
| - Mesure(s) d'ordre technique: | Sol incombustible et imperméable formant cuvette de rétention. |
| - Condition(s) de stockage: | Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Conserver dans un endroit très bien ventilé. |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN 500

Version:50n

Date de révision:08/12/2011

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

- Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: de même nature que celui d'origine
- Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Solution d'étanchéité

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle:

- Limite(s) d'exposition:
- acide phosphorique : VME mg/m³ = 1 - VLE mg/m³ = 2
 - OXYDE DE CALCIUM : VME mg/m³ = 2
 - acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle : VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 275 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m³ = 550
 - butanone; méthyléthylcétone : VME ppm = 200 - VME mg/m³ = 600 - VLE ppm = 300 - VLE mg/m³ = 900
 - diisocyanate de 2-méthyl-m-phénylène 2,4-diisocyanate de toluylène 2,4-TDI [1]; diisocyanate de 4-méthyl-m-phénylène 2,6-diisocyanate de toluylène 2,6-TDI [2]; diisocyanate de m-tolyldène diisocyanate de toluylène TDI [3]; : VME ppm = 0,005 - VME mg/m³ = 0,036 - VLE ppm = 0,02 - VLE mg/m³ = 0,14
 - o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4] : VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 221 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m³ = 442
- Mesure(s) d'ordre technique: Veiller à une ventilation adéquate. Normalement, celle-ci devrait être réalisée par aspiration aux postes de travail et une bonne extraction générale. Si ceci n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, des appareils respiratoires appropriés doivent être portés.

Contrôles de l'exposition:

- Protection des voies respiratoires: Protection individuelle spéciale: appareil de protection respiratoire à filtre A/P2 pour vapeurs organiques et poussières nocives.
- Protection des mains: gants résistants aux solvants, gants en caoutchouc à l'alcool polyvinylique ou nitrile-butyle.
- Protection de la peau et du corps: Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température. Après contact avec le produit toutes les parties du corps souillées devraient être lavées.
- Protection des yeux: Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

- Aspect: visqueux
- Couleur: selon nuancier
- Odeur: caractéristique
- PH: Non déterminé.
- Point / intervalle d'ébullition: Non déterminé.
- Point d'éclair: 31 °C
- Limites d'explosivité: non déterminé
- Pression de vapeur: < 110 kPa (1.10 bar)
- Densité relative (eau = 1): 1.14
- Masse volumique apparente: 1140 kg/m³
- Viscosité: Non déterminé.

Autres informations:

- Hydrosolubilité: insoluble
- Liposolubilité: Non applicable.
- Solubilité aux solvants: soluble dans certains solvants spécifiques

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN 500

Version:50n

Date de révision:08/12/2011

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

Autres données: COV : 288 g/l

Information(s) supplémentaire(s):

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité: /

Stabilité chimique: La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

Possibilité de réactions dangereuses: Tenir à l'écart d'agents oxydants, de matériaux fortement acides, d'amines, d'alcools et d'eau.

Conditions à éviter: Chauffage prolongé à des températures au-dessus de: 30°C

Matières incompatibles: Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.

Produits de décomposition dangereux: Lors d'un incendie, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, oxydes d'azote, de même que du cyanure d'hydrogène.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques: Pas d'information disponible au sujet de la préparation. La description des effets nocifs possibles du mélange se base sur les caractéristiques toxicologiques des différents composants.

Toxicité aiguë:

- Inhalation: L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets adverses pour la santé, tels que: irritation des muqueuses et du système respiratoire, effets nuisibles sur les reins, le foie et le système nerveux central.

Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.

- Contact avec la peau: Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau. Ils provoquent ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

- Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations.

- Ingestion: Peut provoquer des nausées, des vomissements, une irritation de la gorge, des maux d'estomac, et finalement une perforation intestinale.

Sensibilisation: Des manifestations allergiques peuvent apparaître dans les heures suivant l'exposition. Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Persistance et dégradabilité: Solution d'étanchéité Difficilement biodégradable.

Potentiel de bioaccumulation: Données non disponibles.

Mobilité dans le sol: Données non disponibles.

Autres effets néfastes: Données non disponibles.

Résultats des évaluations PBT et vPvB: Données non disponibles.

Information(s) générale(s): Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets: Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN 500

Version:50n

Date de révision:08/12/2011

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

Emballages contaminés: Les emballages restent dangereux quand ils sont vides. Continuer à respecter toutes les consignes de sécurité.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information(s) générale(s): Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

Numéro ONU: 1263

Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):

- Nom d'expédition des Nations unies: PAINT

- Classe(s) de danger pour le transport: 3

- Groupe d'emballage: III

Voies maritimes (IMDG):

- Nom d'expédition des Nations unies: PAINT

- Classe: 3

- Groupe d'emballage: III

- Polluant marin: No

Voies aériennes (ICAO/IATA):

- Nom d'expédition des Nations unies: PAINT

- ICAO/IATA classe: 3

- Groupe d'emballage: III

Dangers pour l'environnement: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.
Protection individuelle spéciale: appareil de protection respiratoire à filtre A/P2 pour vapeurs organiques et poussières nocives.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: /

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: Règlement CE 453 - 2010
Règlement CE 790 - 2009
Règlement CE 1272 - 2008
Règlement CE 1907 - 2006

Décision CE 1348 - 2008

Évaluation de la sécurité chimique: /

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3: R34 Provoque des brûlures.
R41 Risque de lésions oculaires graves.
R10 Inflammable.
R11 Facilement inflammable.
R36 Irritant pour les yeux.
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R26 Très toxique par inhalation.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN 500

Version:50n

Date de révision:08/12/2011

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R38 Irritant pour la peau.
R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H332 Nocif par inhalation.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H330 Mortel par inhalation.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H335-336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H351 Susceptible de provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Avis ou remarques importantes:

Aucune responsabilité ne sera acceptée (sauf spécifiée par une loi) survenant suite à l'utilisation de l'information reprise dans cette fiche de données de sécurité.
Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.
L'information contenue dans cette fiche a l'intention de décrire les recommandations de sécurité concernant notre produit. Elle n'engage pas sa responsabilité pour les propriétés physiques décrites.

Restrictions:

Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).

Historique:

| | |
|-----------------------------------|--------------------------------|
| - Date de la première édition: | juin 2009 |
| - Date de la révision précédente: | 25/10/2011 |
| - Date de révision: | 08/12/2011 |
| - Version: | 50n |
| - Révision chapitre(s) n°: | 14 |
| Réalisé par: | SOPREMA - mkulinicz@soprema.fr |